

R
E
P
R
É
S
E
N
T
A
T
I
V
I
T
É

DÉCRET SUR LA REPRÉSENTATIVITÉ AU SEIN DES IEG

Suite aux élections des Instances Représentatives du personnel (IRP) de novembre 2023, le décret sur la représentativité syndicale au sein des Industries Électrique et Gazières (IEG) a enfin été publié par la Ministère du Travail en ce début d'année.

Ce décret officialise la représentativité des Fédérations syndicales au niveau de la branche professionnelle des IEG. Elle s'exprime en pourcentage et définit qui peut négocier, qui peut signer voire dénoncer des accords collectifs de branche.

ÉVOLUTION DE LA REPRÉSENTATIVITÉ

La FNME-CGT voit sa représentativité diminuer par rapport aux cycles précédents. Le dernier décret suites aux élections IRP de 2021 donnait les pourcentages suivants :

- FNME-CGT : 39,68%
- CFE-CGC Énergies : 26,74%
- FCE CFDT : 17,46%
- FNEM-FO : 16,12 %

LE NOUVEAU DÉCRET :

- FNME-CGT : 36,03%
- CFE-CGC Énergies : 30,75%
- FCE CFDT : 16,72 %
- FNEM-FO : 16,50 %

R
E
P
R
É
S
E
N
T
A
T
I
V
I
T
É

DÉFINITION ET DROITS

La représentativité syndicale est une notion juridique qui détermine quelles organisations peuvent parler au nom des salariés et exercer certains droits, notamment :

- Participer aux négociations collectives
- Signer des accords de Branche (une ou plusieurs fédérations syndicales représentant au moins 30% des voix)
- Dénoncer les accords de Branche (une ou plusieurs fédérations syndicales représentant au moins 50% des voix)

IMPACT DU DÉCRET

Jusqu'à ce nouveau décret, la FNME-CGT était la seule Fédération syndicale qui pouvait, à elle seule, rendre applicable un accord de Branche.

Par exemple : L'accord Spécificité Des Métiers (SDM) dit "accord pénibilités" en 2009, qui fait consensus aujourd'hui et est plébiscité par toutes les fédérations syndicales pour les embauchés depuis le 1er septembre 2023.

A date, la CFE-CGC gagne cette possibilité. Elle peut donc, seule, signer des accords de Branche, sans qu'il soit nécessaire d'associer d'autres Fédérations syndicales.

CONCLUSION

Ce décret ne doit pas être une fatalité : Il montre l'importance absolue de notre présence et de notre engagement sur le terrain, lors des prochaines élections professionnelles qui auront lieu en fin d'année 2027.

**CHAQUE VOIX COMpte - POUR DÉFENDRE NOS
REVENDICATIONS, NOTRE VISION ET NOS ACQUIS.**

**MOBILISONS-NOUS SANS TARDER POUR CONVAINCRE DE LA
NÉCESSITÉ DE REDONNER À LA FNME-CGT SON INFLUENCE DANS
LES IEG POUR LE BIEN DE NOS ENTREPRISES ET SES SALARIÉS**